

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PAT. ET DES BIB. PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE
AVANCEMENT DE GRADE - SESSION 2026**

ÉTAT DES SERVICES (document obligatoire)

Ce document est à faire compléter par votre employeur

Aucun document autre qu'un état des services ne sera accepté. Si l'état des services fourni provient du modèle de votre collectivité, toutes les informations demandées doivent être présentes

Affaire suivie par : N° tél : Mail :

L'intéressé(e) sera-t-il (elle) toujours en activité à la date de la clôture des inscriptions à l'examen, c'est-à-dire le 26 février 2026 ?

Grade actuel de l'agent : Échelon : Date de prise d'échelon : / /

TOUTES LES COLONNES du tableau doivent être OBLIGATOIREMENT RENSEIGNÉES

Fait à
Le

Le Maire ou le Président
(Signature et cachet)⁽³⁾

⁽¹⁾ Équivalent à une année à temps plein pour les agents dont la durée hebdomadaire de travail est supérieure ou égale au mi-temps (sur une base de 35 heures). En cas de temps partiel, merci d'indiquer le taux (%) ou le nombre d'heures de travail hebdomadaire.

(2) Indiquer : Activité – disponibilité – détachement – mise à disposition – congé parental – autres (à préciser).

(3) Ce document doit être signé par le Maire ou le Président ou une personne agissant par délégation de signature et dans ce cas il convient de préciser. Par ailleurs, le tampon de la collectivité doit impérativement figurer.